

COMPTRE-RENDU DE RÉUNION

DIRECTION
VIE CITOYENNE
DÉMOCRATIE
LOCALE

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

JEUDI 8 MARS 2018 – SALLE GASCOGNE

Madame Thérèse MOIZAN informe l'assemblée que cette commission se tient au sein de la salle Gascogne afin de constater la fin des travaux.

Pour l'accompagner, les personnes présentes sont :

Claude SARRALIÉ, Adjoint délégué au cadre de vie et à la mobilité
Gilles SERE, Directeur des services techniques
Philippe DURRIEU, conducteur d'opération Projet travaux neufs
Gabriel SABATIER, responsable de la mission handicap
Marie VASSORT, responsable du cinéma
Monsieur BERNARD, intervenant TISSÉO pour présenter le projet lié au métro
Sarah BOP, assistante au sein du service ressources et moyens

L'ordre du jour proposé :

- l'agenda d'accessibilité programmé
- la présentation du dispositif d'aide aux déplacements Tisséo
- le bilan des rencontres ville et handicap
- la présentation du projet cinéma
- les questions diverses

1. L'agenda d'accessibilité programmé : intervention de Monsieur DURRIEU

Nous allons évoquer les 6 bâtiments ci-dessous :

- le gymnase Jean-Jaurès
le cimetière ancien
- le CCAS
- la Maison Citoyenne (MC) Saint-Exupéry
- le stade Bendichou
- la salle Satgé

1.1. Le gymnase Jean-Jaurès

Le dossier est à l'étude par le bureau de contrôle pour vérifier si tout est conforme à la réglementation et nous allons déposer la déclaration préalable. Il s'agit de revoir les sanitaires pour que les vestiaires soient accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Nous allons réaliser un wc et élargir les portes d'accès.



Ce gymnase est municipal et il est mis à la disposition du collège Jean-Jaurès.

A ce jour, les travaux réalisés permettent l'accès à l'intérieur de tous les bâtiments mais un vestiaire et les toilettes ne sont pas accessibles.

Les travaux sont prévus durant l'été 2018 pendant la période de non occupation du gymnase. Il y aura la création de deux sanitaires ; l'ouverture de porte n'est pas assez large.

Madame MOIZAN demande s'il y a un problème d'amiante ?

Monsieur DURRIEU répond par la négative.

Monsieur CORSINO demande s'il est prévu un cheminement au sol pour aller à ces toilettes ?

Monsieur DURRIEU répond par la négative. Il y a seulement un cheminement extérieur qui permet d'aller jusqu'à l'intérieur des deux vestiaires.

Madame MOIZAN précise que c'est plat depuis le portail.

Monsieur ARIA demande si des ressauts sont prévus ?

Monsieur DURRIEU répond par la négative.

Monsieur ARIA demande comment est l'éclairage ? Il précise que meilleur est l'éclairage, meilleure est la progression à l'intérieur d'un lieu.

Monsieur DURRIEU précise qu'il n'est pas inquiet car les enseignants allument dès leur arrivée et laissent tout allumé en permanence. De plus, il y a des puits de jour dans cet établissement.

Monsieur CORSINO donne l'exemple de l'Hôtel de Ville où certains couloirs sont très sombres et pour une personne qui a une certaine pathologie, elle ne saura pas où elle est, quelle que soit la puissance de l'éclairage car pour elle, ce sera trop sombre.

Monsieur DURRIEU peut faire des tests d'éclairement pour aller jusqu'aux toilettes publiques et aux vestiaires.

Monsieur CORSINO évoque les radars à la demande. Il ajoute que la réglementation est minimale.

Monsieur DURRIEU précise que les normes édictées seront respectées.

Monsieur SERE ajoute qu'il y a une uniformité à assurer sur le domaine public. La problématique des contrastes est à éviter : des zones trop éclairées, des zones moins éclairées. Sur l'acuité visuelle, nous sommes allés à la source d'information : il y a des niveaux d'appréciation des formes et des couleurs très diverses et nous ne pouvons pas répondre à tous les cas spécifiques qui se posent.

Monsieur DURRIEU précise que si les bandes de guidage ne sont pas adaptées, c'est intéressant de savoir comment les adapter car cela a coûté un certain prix et si, à l'usage, ce n'est pas le bon produit, il est preneur de travailler avec les membres de l'assemblée pour trouver le bon produit.

Monsieur CORSINO précise que les bandes de guidage sont très bien mais la problématique est qu'elles s'arrêtent à la porte d'entrée de la salle Gascogne. Et le contraste, entre le hall d'entrée très clair et la salle, est trop fort ; pour un déficient visuel le temps d'adaptation entre les deux est très long.

Monsieur DURRIEU répond que c'est une salle polyvalente et qu'il est impossible de faire des bandes de guidage dans la salle suivant les aménagements et les différentes configurations.

Madame DESPOUY demande si l'accès aux terrains de Jean-Jaurès est possible en fauteuil roulant ?

Monsieur DURRIEU répond par l'affirmative et les bandes de guidage y mènent.

1.2. Le cimetière ancien

Une rampe d'accès au bureau doit être mise en place, la sonnette va être déplacée et à l'arrière, des wc publics avec une rampe d'accès vont également être installés. Avant l'été, la déclaration préalable va être déposée et les travaux devraient pouvoir débuter.

Madame DESPOUY demande si des modifications vont être apportées sur le cheminement du cimetière ?

Monsieur DURRIEU répond que pour les AD'AP, ce sont les seuls éléments qui seront mis en place.

Monsieur CORSINO demande si les allées du cimetière font partie de la voirie ou si elles sont municipales ? Les allées, actuellement en gravier, vont-elles être rendues accessibles ?

Madame MOIZAN reconnaît que les allées posent problème : des allées sont en goudron, d'autres en gravier. Elles sont ainsi car c'est joli mais lors de la construction, il n'y a pas eu de réflexion pour l'accessibilité. C'est une problématique aux deux cimetières.

Monsieur DURRIEU ajoute que le nouveau cimetière est conforme à l'accessibilité même si des allées sont en gravier. Actuellement, il n'y a pas de budget pour les refaire.

Madame MOIZAN précise que les actions ont été priorisées avec les membres de cette commission et que cette problématique n'a pas été soulevée. Le deuxième cimetière, dont les conditions sont semblables, a été validé aux normes.

Monsieur SERE ajoute que sur ces sites, il y a des agents présents. Les visiteurs peuvent être assistés, aidés, voire accompagnés. Ils peuvent donc circuler. Ce n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons de l'autonomie mais c'est une solution.

Monsieur CORSINO demande si des alarmes lumineuses ont été prévues au sein des toilettes au niveau des deux cimetières, comme cela avait été demandé ?

Monsieur DURRIEU répond par la négative. Ce n'est pas un Etablissement Recevant du Public (ERP), donc il n'y a aucune alarme.

Monsieur CORSINO demande comment fonctionnent les alarmes des toilettes de la salle Macabiau ?

Monsieur DURRIEU répond que c'est une personne qui déclenche l'alarme. Il n'y a pas de détection automatique. Par exemple, si une alarme est mise en place dans la salle Gascogne, ce sera aux personnes présentes dans la salle de la déclencher.

Monsieur ARIA demande des précisions sur le sens d'ouverture des portes des toilettes.

Monsieur DURRIEU indique qu'elles s'ouvrent vers l'extérieur. La règle est que le cercle de rotation de la personne handicapée ne soit pas entamé en ouvrant la porte. Si à l'intérieur des toilettes il y a de la place, elle s'ouvre à l'intérieur sinon elle s'ouvre vers l'extérieur.

Monsieur SERE précise que pour ce site, ce n'est pas un couloir de dégagement donc la porte ne peut pas obstruer la sortie vers l'extérieur, dans le couloir.

Monsieur DURRIEU ajoute que la réglementation pour les portes dispose que l'obligation d'ouvrir la porte vers l'extérieur s'impose à partir du moment où l'établissement reçoit plus de 50 personnes.

1.3. Le CCAS

Madame MOIZAN indique qu'il y avait une porte qu'il fallait tirer mais qui était lourde donc compliquée et vers la droite, il y a un sas.

Monsieur DURRIEU précise que la porte n'était pas voyante. Elle a été repeinte en rouge et maintenant elle est automatique. Il y a deux problèmes à régler : thermique et sécurité du sas pour la protection du personnel.

Il faut donc s'avancer vers la sonnette qui sert de détecteur mais il n'est pas nécessaire d'appuyer, la porte s'ouvre. Dans un second temps, le personnel vient ouvrir les portes manuellement.

Madame MOIZAN ajoute que les portes ont été mises en face à face alors qu'avant, elles étaient en décalé.

Monsieur CORSINO demande s'il est possible de faire un marquage au sol pour indiquer où est la sonnette ?

Monsieur DURRIEU demande sous quelle forme le marquage doit être fait ? Il propose à Monsieur CORSINO d'en discuter après cette commission.

1.4. La MC Saint Exupéry

Il y a deux wc handicapés, un à chaque entrée de la MC. Il y a des alarmes mais pas de cheminement au sol.

Madame MOIZAN ajoute qu'il y a du personnel présent pour accompagner les personnes et c'est un lieu où personne n'est jamais seul.

1.5. Le stade Bendichou

Ce matin, un point a été fait avec la maîtrise d'œuvre. Elle a été confiée au cabinet « Addictive ». Actuellement, c'est une phase d'avant-projet. D'ici peu, les déclarations préalables vont être déposées avec l'objectif de débiter les travaux pendant l'été 2018.

Les points observés sur place avec les membres de la commission ont été pris en compte. Tout a été mis en adéquation avec le diagnostic.

Pour tout ce qui est communication et signalétique, c'est propre au club de rugby. Une fois que la déclaration préalable est établie, les documents seront transmis au club pour que leur propre agence de signalétique réalise ce qui a été validé.

Monsieur SERE indique que des travaux de construction de loges et de blocs sanitaires ont déjà été faits en intégrant l'accessibilité.

1.6. La salle Satgé

C'est une salle polyvalente : le planning d'occupation de la salle est bloqué de juillet à octobre 2019. Il va y avoir une consultation de maîtrise d'œuvre pour avancer sur ce dossier. Au préalable, il faut savoir ce qui doit être mis en place pour cette salle. Une première réunion a eu lieu ce jour pour envisager les différentes orientations.

Monsieur CORSINO intervient en montrant des photos à Madame MOIZAN : deux photos de passages piétons, sur le parking de la salle Satgé, qui s'arrêtent directement au pied des arbres.

Monsieur SERE prend les photos pour les analyser.

Madame DESPOUY indique qu'il y a un problème avec le plan incliné et son éclairage ainsi que les toilettes.

Madame MOIZAN précise même que la porte du haut est dangereuse. À l'intérieur de la salle, c'est identique à la salle Gascogne, il ne peut pas y avoir beaucoup de travaux.

Madame MOIZAN compte sur Monsieur DURRIEU pour qu'à la prochaine commission, il présente l'avancée des travaux. Elle le remercie.

Madame DESPOUY demande pourquoi les bandes tactiles ont-elles été enlevées devant le parking de la salle Gascogne ?

Monsieur SERE répond qu'il n'a pas été informé et qu'il va se renseigner auprès de Toulouse Métropole.

2. La présentation du dispositif d'aide aux déplacements Tisséo

Madame MOIZAN rappelle qu'aujourd'hui est un premier contact et que le sujet traité est « Mon métro d'images en images ». L'intérêt est de faire la première démarche.

Monsieur BERNARD, coordonnateur de la mise en accessibilité du réseau bus, tram et métro de Tisséo, indique que si des sujets sont à aborder, il ne faut pas hésiter à les partager ensemble.

Le contexte juridique s'appuie sur la loi de 2005. L'article 114 du Code de l'action sociale et des familles indique pour la première fois, qu'il faut mettre en accessibilité les réseaux de transport en commun pour les personnes en déficience mentale, cognitive et psychique.

Un premier Schéma Directeur a couvert la période de 2009 à 2014, avec un budget d'environ 30 millions d'euros consacrés, pour la moitié, à l'aménagement des arrêts de bus. De 2016 à 2018, le Schéma Directeur de l'Accessibilité Programmée (SDAP), issu de l'ordonnance du 26 septembre 2014, poursuit la dynamique du premier schéma directeur qui a vocation à terminer principalement la mise en accessibilité globale des arrêts de bus.

Très rapidement, au sein de la commission d'accessibilité des réseaux urbains Tisséo, des contacts participatifs et concrets avec des associations ont été établis.

En 2011, Monsieur BERNARD a découvert un dispositif basé sur des pictogrammes qui a été mis en place à Mexico car 80 % de la population est analphabète.

De 2011 à 2014, un travail avec les associations, membres de la **KARIT**, a permis de mieux comprendre la problématique des personnes qui ne savent pas lire et des personnes sourdes. Avec certains pictogrammes cela ne fonctionnait pas. Le premier essai avait un fil conducteur lié aux œuvres d'art du métro : un travail avec l'**API** pour styliser les œuvres d'art du métro a été réalisé mais ce n'était pas des pictogrammes.

En 2014, Tisséo s'est adressé au lycée des Arènes de Toulouse qui enseigne le design, le graphisme et la communication. Plusieurs partenariats ont été mis en place car ils ont compris que c'est un projet pédagogique pour les élèves et étudiants. Ces partenariats ont permis de mettre en place le dispositif des pictogrammes basés sur l'image. Le principe est simple : une image, une station. Ce dispositif est universel, il est compris par les personnes ayant un handicap mais aussi par les touristes étrangers ne sachant pas lire le français.

À ce jour, il va y avoir un 5^{ème} partenariat avec ce lycée.

Monsieur ARIA ajoute que ce dispositif va au-delà des personnes avec un handicap car cela rend confortable le quotidien de tous les usagers. C'est un très bon dispositif et c'est exactement cela l'accessibilité.

Madame MOIZAN ajoute que c'est plus rapide de lire un pictogramme et surtout de le mémoriser.

Monsieur BERNARD remercie Monsieur ARIA. L'objectif est de faciliter l'accès au métro à tous et en particulier aux personnes ne sachant pas lire ou ayant des difficultés à mémoriser les étapes d'un déplacement grâce à une identification non textuelle des stations de métro. Donc à chaque station, son image.

Les élèves du lycée des Arènes ont associé l'histoire locale d'Occitanie pour faire naître ces images. C'est une manière aussi de refaire vivre la mémoire des lieux. Un travail de deux ans a été nécessaire pour créer les images.



Dans 10 ans, l'enjeu sera d'adapter la signalétique pour tous et notamment les personnes en situation de handicap. Un travail a été fait avec les personnes sourdes car entre elles, elles créent leurs propres signes pour se repérer.

À côté de ce dispositif, il a été créé des outils d'aide à l'utilisation du visuel tel qu'un jeu de cartes (en cours d'élaboration) destiné aux établissements de santé, d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour préparer en amont leurs déplacements en se repérant sur le plan.

Une application « EÔ » pour téléphone mobile, à télécharger sur le site internet Tisséo. Sa particularité est qu'il n'y a pas de lecture pour l'utiliser. Elle nécessite une préparation avec l'accompagnant de la personne en situation de handicap : ce sont des séquences de photos, avec une option de géolocalisation.

Une mallette va être créée pour les écoles élémentaires de l'ensemble du Plan de Transports Urbains (PTU), de manière à ce que les instituteurs travaillent avec les élèves sur le jeu de cartes et les déplacements dans la ville de Toulouse.

Monsieur ARIA précise qu'avec la petite télécommande pour les bornes d'informations voyageurs, il est possible d'entendre où l'on est situé et le temps d'attente. Est-ce qu'il y a un plan de la métropole avec tous les arrêts équipés ?

Monsieur BERNARD répond par la positive et indique qu'il y a un programme d'investissement qui est consacré aux lignes Linéo. Sur les pôles d'échanges, nous veillons à ce que les bornes d'informations voyageurs soient remplacées en même temps. Il faut savoir qu'il y a 3 800 arrêts et qu'il ne sera pas possible de toutes les équiper.

Monsieur CORSINO demande si cette signalétique pourrait être mise en place pour les directions dans le métro ?

Monsieur BERNARD répond que les visuels se trouvent en surface, sur les quais et au-dessus des portes palières avec la direction et le visuel qui correspond au terminus. C'est une première en France ; il y a des points à améliorer.

Madame MOIZAN remercie Monsieur BERNARD pour son intervention. Pour plus d'information, Tisséo a un site internet : tisseo-collectivités.fr

3. Bilan des rencontres ville et handicap

Madame MOIZAN informe que la charte de la Ville de Colomiers pour l'intégration des citoyens en situation de handicap, a été signée le 14 décembre 2007 par Monsieur le Maire et 18 représentants d'associations :

AFTC Midi-Pyrénées : Association des Familles de Traumatismes Crâniens – 31770 Colomiers

YMCA : Young Men Christian Association – 31 Colomiers

Droit Solidarité Handicap – 31 Colomiers

Handi Moi Oui – 31 Colomiers

Schuss Ski Club (ski handisport) – 31 Colomiers

France Regard – 31 Colomiers

Rétina-France – 31 Colomiers

ADAPEI : Association Départementale d'Amis et Parents d'Enfants Inadaptés - 31 Toulouse

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés - 31 Toulouse

APF : Association des Paralysés de France - 31 Toulouse

ASEI : Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides – 31 Ramonville Saint-Agne

AVH : Association Valentin Haüy – 31 Toulouse
CLAPEAHA : Comité de Liaison et Actions des Parents d'Enfants et Adultes atteints de Handicaps Associés – 75 Paris
FNATH 31 : Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés – 31 Aucamville
GIHP Midi-Pyrénées : Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – 31 Toulouse
HANDICAP ET ACTION – 31 Labège
UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques – 31 Toulouse
APEIHSAT : Association des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés de la Société Airbus Toulouse

Le but de cette charte est l'intégration des citoyens en situation de handicap, en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la Ville et les associations.

Le 29 novembre 2017, nous avons fêté les 10 ans d'existence de la charte de Colomiers.

À cette occasion, nous avons souhaité intégrer de nouveaux signataires qui sont :

- L'étoile Gymnique ;
- Colomiers Accueil ;
- L'Espace Ages d'or ;
- L'APEISAT Saint Exupéry.

Comme pour cette commission, il y a eu un petit bémol car les associations ont trouvé qu'ils n'avaient pas eu assez de temps pour pouvoir se présenter. Monsieur Gabriel SABATIER reste à votre disposition pour échanger ou répondre à vos questions.

Monsieur SABATIER ajoute que pendant la semaine « 8^{èmes} rencontres Ville et Handicap » du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017, il y a eu deux expositions proposées au sein du hall de la mairie : ALL ACCES et Jouons. Environ 250 personnes ont été accueillies aux expositions.

Un travail de sensibilisation des enfants a eu lieu avec 3 MC : Saint Exupéry, Seycheron et Ramassiers, en partenariat avec l'association LADAPT. Cette après-midi s'est déroulée à la salle Gascogne avec l'accueil de 70 enfants. Lors de cette après-midi de sensibilisation, il a été proposé des parcours avec une canne, du visuel, du toucher, ...

Cette après-midi a été un franc succès puisqu'il nous a été demandé une 2^{ème} session qui aura lieu au mois d'avril 2018 à la salle Stagé, toujours avec l'association LADAPT et les mêmes parcours.

4. Présentation du projet Cinéma

Madame MOIZAN rappelle qu'il y a un projet de construction d'un nouveau cinéma à Colomiers mais à ce jour, ce dossier est en stand-by pour des raisons juridiques même si le projet avance, notamment en matière d'accessibilité.

Madame VASSORT indique que le cinéma actuel est obsolète, il ne peut pas être rénové bien qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Il y a donc la volonté de poursuivre l'offre culturelle à Colomiers avec un cinéma adapté à la taille de la Ville, tout en restant en centre-ville.

Compte tenu du coût financier d'un cinéma, des études de marchés indiquaient qu'un cinéma pouvait être créé avec 5 salles sauf que c'est un budget trop important et ce sont des compétences particulières.

Aussi, la construction et l'exploitation du nouveau cinéma ont été confiées à un délégataire privé encadré par un contrat de délégation de service public qui permet de faire respecter une politique tarifaire et d'animations culturelles.

L'offre retenue est celle de la SAGEC Cinéma, qui entre autres, exploite le cinéma de la ville de Muret.

Le futur cinéma sera composé de 5 salles avec 772 places au maximum. Il sera implanté juste derrière le Hall Comminges (entre le Hall Comminges et les terrains de sport du collège Voltaire), où il y a un parking actuellement ; celui-ci sera amené à disparaître. Dans le cadre du dépôt de permis de construire, il y aura un parking de 55 places attendant au futur cinéma qui sera de 2 000 m².

Le confort du spectateur est la priorité de ce constructeur avec des places prévues pour les fauteuils roulants mais pas concentrées au même endroit.

Dans le hall d'entrée, il a été demandé au délégataire un petit café et des espaces pour les enfants. Les couloirs pour accéder aux salles seront créés avec la prise en compte de tous les handicaps (contrastes, largeur des portes, ...).

Pour rappel, le projet culturel est au cœur du contrat. Il a été demandé au délégataire de respecter un type de programmation qui sera identique à celui d'aujourd'hui mais amélioré car il y aura plus de salles, plus de séances tout en conservant l'aspect animation du territoire puisque le travail continuera avec les associations locales, les festivals de la Région et les scolaires.

Une attention particulière sera apportée à l'accueil et à l'accessibilité de tous les spectateurs quel que soit le handicap. Le délégataire a à cœur d'anticiper les normes d'accessibilité, et de tendre à avoir une longueur d'avance. Il a été demandé de continuer l'opération « Cinéma différence » pour les personnes présentant des troubles du comportement, l'accessibilité des salles, l'accessibilité pour des personnes ayant des troubles sensoriels que ce soit malentendant ou malvoyant.

Pour la politique tarifaire, l'objectif du délégataire est d'avoir un prix moyen réparti entre tous les spectateurs de 6 € en moyenne. 80 % des personnes qui vont au cinéma peuvent bénéficier d'un tarif réduit et le calcul du montant pour une famille de 2 adultes et 2 enfants représente un maximum de 20 € pour la séance de cinéma.

En conclusion, c'est un projet que nous espérons ambitieux et formidable.

Dans l'aménagement du cinéma, la scène a-t-elle assez de profondeur pour pouvoir faire du théâtre ?

Madame VASSORT répond par l'affirmative pour la profondeur de la scène mais malheureusement, aucune scène de cinéma n'est faite pour faire du théâtre car ce sont des salles dites sourdes, c'est-à-dire volontairement assourdie par de la moquette au sol, au mur et avec des systèmes d'acoustique au plafond qui font que la salle est confinée. Il faudrait donc installer des micros pour faire du théâtre.

Le point sur le calendrier : le délégataire a été désigné et approuvé en Conseil Municipal. Le permis de construire devrait être déposé avant l'été 2018 pour démarrer les travaux en 2019.

Madame VASSORT est présente à cette commission car il y a une réelle envie de travailler, en amont du dépôt du permis de construire, sur les plans avec les membres de cette commission, quels que soient le handicap et la situation, car il peut y avoir des éléments qui peuvent échapper à l'attention des divers partenaires. Il est intéressant d'être sollicité en tant qu'usager car vous allez pouvoir indiquer les améliorations à apporter.

Un calendrier de travail vous sera proposé et nous vous solliciterons avec Monsieur SABATIER.

Madame MOIZAN remercie Madame VASSORT et propose aux membres de leur écrire s'il y a des questions diverses.

Pour information, le site internet est toujours en cours de refonte. C'est un projet qui reste d'actualité, global et qui revisite toute la communication de la Ville.

Monsieur TERINA demande où en est l'aménagement du Val d'Aran ?

Madame MOIZAN répond que l'aménagement a démarré et qu'une information sera adressée aux membres de la commission au moment d'évoquer l'accessibilité.

Madame MOIZAN clôture la séance à 18h20 car à 18h30, il y a la journée des droits des femmes à l'Hôtel de Ville et elle compte être présente.